

### EN BREF :

- Brûlure de la pointe : observée dans certains champs de chou-fleur.
- Insectes : état de la situation de la mouche du chou, des chenilles défoliatrices, des thrips, des pucerons et de la punaise terne.
- Cécidomyie du chou-fleur : la MRC de Montcalm est à son tour reconnue positive.
- Maladies : évolution de la hernie et des taches alternariennes.

## BRÛLURE DE LA POINTE

De nouveaux cas de brûlure de la pointe sont observés cette semaine dans des champs de chou-fleur. Ce désordre physiologique apparaît généralement à la formation de la pomme des brocolis et des choux-fleurs, alors que les besoins en eau sont importants. Pour éviter ce problème, il est préférable que les cultures ne soient pas exposées à des stress hydriques. Un apport régulier en eau durant toute la saison de croissance est donc recommandé. Ainsi, on atténuera l'effet des poussées de croissance pouvant survenir lorsqu'il y a une surfertilisation azotée et qu'il pleut abondamment après une période de sécheresse. Des applications foliaires de calcium en prévention peuvent aussi aider à limiter les dégâts liés à cette carence.

## INSECTES

Dans toutes les régions, la **mouche du chou** pond faiblement. Le dépistage se poursuit dans les crucifères à racines tubéreuses et des traitements sont effectués dans ces cultures lorsque nécessaire.

Les populations de **chenilles défoliatrices** sont variables selon les secteurs. Des interventions phytosanitaires sont en cours aux endroits où les seuils sont atteints.

Les seuils d'intervention suggérés pour réprimer les chenilles défoliatrices sont établis en fonction de la culture et de son stade de développement. Ainsi, ils varient de 5 à 30 % de plants porteurs de chenilles toutes confondues (piéride du chou, fausse-teigne des crucifères et fausse-arpenreuse du chou). Consultez le *Manuel de l'Observateur - Ravageurs et maladies des crucifères* du RAP pour obtenir plus de détails sur la biologie de ces ravageurs et les seuils d'intervention.

Pour l'instant, très peu de champs exigent des traitements contre les **thrips**. Par contre, il ne faut pas négliger le dépistage. Examinez bien les faces intérieures et extérieures des feuilles de chou à la recherche de ces petits insectes.

Il existe peu de seuils d'intervention pour ce ravageur affectant les crucifères. L'Université Cornell de l'État de New York suggère de traiter les champs lorsque 20 % des plants de choux dépistés sont porteurs de thrips. Pour chaque champ, le dépistage doit être fait sur 20 plants (10 sites de 2 plants), pour une superficie de 2 hectares et moins ou sur 40 plants (10 sites de 4 plants), si la superficie se situe entre 2 et 10 hectares. Pour chaque 2 hectares supplémentaires, 4 plants additionnels sont examinés par site.

Puisque les cultivars de chou n'ont pas tous le même niveau de susceptibilité aux thrips, le dépistage devrait être fait séparément pour chaque variété. Il est à noter que les insecticides atteindront plus facilement les thrips et seront ainsi plus efficaces s'ils sont appliqués avant que la pomme de chou ne soit trop serrée. Actuellement, les meilleures stratégies de contrôle de ce ravageur passent par l'utilisation de cultivars plus tolérants, l'enfouissement des débris de certaines cultures (luzerne, blé d'hiver, trèfle, etc.), sur lesquelles les thrips peuvent passer l'hiver et l'éloignement des champs de choux de ces cultures.

Les populations de **pucerons** sont en augmentation dans la plupart des régions et l'application d'insecticide est parfois justifiée. Le temps chaud et sec favorise le développement de ce ravageur.

Au Québec, les seuils d'intervention sont variables en fonction du type de crucifères et de sa destinée commerciale, des conditions climatiques, du stade de croissance de la plante, de la quantité et de l'espèce de pucerons présents. Par exemple, les jeunes plants de crucifères sont habituellement plus sensibles aux dommages des pucerons que les plants plus âgés. De plus, dans les cultures où le feuillage est dense et se retrouve près du sol, la répression du puceron s'avère plus difficile et il est pratiquement impossible de la réussir à 100 %. Il est également préférable d'intervenir dès l'observation des premiers pucerons dans les cultures très sensibles aux infestations (ex : chou chinois, chou de Bruxelles). À titre informatif, des traitements insecticides sont faits, dans toutes les cultures de crucifères en France et dans la culture du rutabaga en Ontario, lorsque 10 % des plants sont porteurs de pucerons.

Des adultes de **punaises ternes** sont observés dans des champs de crucifères et des traitements sont nécessaires dans certains cas. Les informations concernant ce ravageur et la stratégie d'intervention sont disponibles dans l'avertissement **No 06** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06cru05.pdf>) du 9 juin 2005.

Pour connaître la liste des **insecticides homologués** contre la mouche du chou, les chenilles défoliatrices, les thrips, les pucerons et les punaises ternes, consultez le bulletin d'information **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005. Les étiquettes de ces produits vous donneront les informations indispensables à leur bonne utilisation.

## CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) nous a informés qu'elle avait piégé de la cécidomyie du chou-fleur dans une municipalité de la MRC de Montcalm. Les municipalités de cette MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Voici la liste des 11 municipalités comprises dans cette MRC : Saint-Alexis (village), Saint-Alexis (paroisse), Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Saint-Liguori, Saint-Lin–Laurentides, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest.

**Consultez votre conseillère ou votre conseiller horticole à ce sujet, c'est très important!**

Lors d'une identification positive par l'ACIA, cette agence informe rapidement la ferme concernée de la présence de la cécidomyie du chou-fleur.



Il est très important par la suite que le producteur touché **communique rapidement avec sa conseillère ou son conseiller horticole** afin d'évaluer la situation.

Voici quelques services que pourrait vous rendre votre conseillère ou votre conseiller lorsque l'un de vos champs est infesté de cécidomyie du chou-fleur :

- Évaluation de la situation et de l'importance de l'infestation.
- Dépistage dans vos autres champs.
- Évaluation de la stratégie d'intervention à adopter.
- Plan d'action pour l'année 2006.

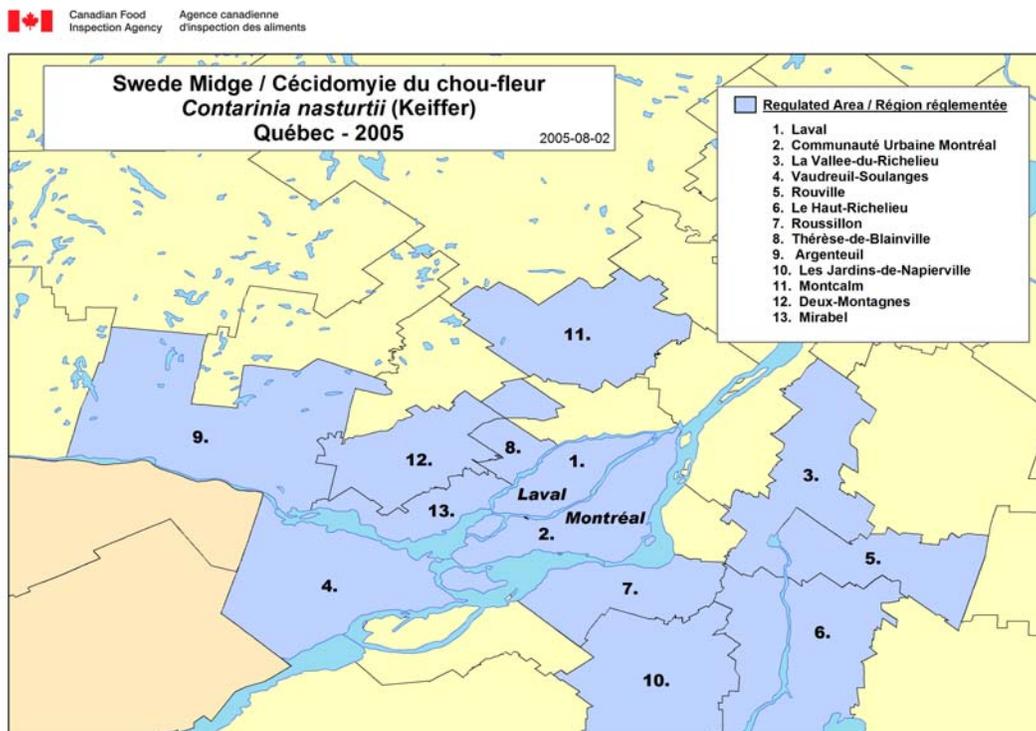
## Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention concernant l'usage d'insecticides homologués en serre et en champ vous a été présentée dans l'avertissement No 04 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru05.pdf>) du 31 mai 2005. Consultez les étiquettes des insecticides homologués présentés dans cet avertissement pour connaître la liste des crucifères sur lesquels des applications sont permises. L'avertissement No 12 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12cru05.pdf>) du 15 juillet 2005 vous donne d'autres informations et pratiques supplémentaires touchant la stratégie d'intervention dans les champs infestés.

Le bulletin d'information No 03 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru05.pdf>) du 8 juillet 2005 décrit la cécidomyie du chou-fleur, son cycle vital et les dommages qu'elle occasionne.

## Carte de l'ACIA

Voici une carte préparée par l'ACIA qui indique les MRC et territoires réglementés au Québec en date du 2 août 2005 :



Cartographie : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Canada



CRUCIFÈRES

Avertissement No 15 – 2005, page 3

## Rappel important

Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères, destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation, peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation et ce, **sans aucune restriction**.

## MALADIES

De nouveaux sites de **hernie** ont été repérés durant la dernière semaine. De plus, cette maladie a progressé légèrement dans les zones déjà affectées. On peut prévenir la hernie en suivant les règles suivantes.

- Pratiquer des rotations d'au moins 3 à 4 ans sans crucifères.
- Assurer un bon drainage des champs.
- Maintenir le pH du sol entre 7,0 et 7,2.
- Éliminer des champs les mauvaises herbes de la famille des crucifères.

Pour limiter la propagation de la maladie, il est important d'éviter le déplacement d'eau et/ou de sol des champs contaminés vers les champs non contaminés. Pour ce faire, il faut travailler au champ lorsque le sol est sec, commencer les travaux par les champs ou les parties de champs sains, ainsi que nettoyer et désinfecter ce qui a été en contact avec le sol contaminé.

Les **taches alternariennes** continuent d'évoluer. Des traitements fongicides sont donc en cours dans les cultures atteintes. Comme elles peuvent affecter le feuillage de plusieurs cultures de crucifères et s'étendre sur les parties commercialisables des plants telles les pommes et les inflorescences de crucifères, il est recommandé d'intervenir dès l'apparition des premières taches. Consultez le bulletin d'information **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005 pour connaître la liste des fongicides homologués contre les taches alternariennes dans les différentes cultures de crucifères. Les étiquettes de ces fongicides vous informent, entre autres, sur les répétitions de traitements à effectuer.

Texte de la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : [apl@pandore.qc.ca](mailto:apl@pandore.qc.ca)

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – crucifères – 4 août 2005**

